

DIPLÔME D'ENTRAÎNEUR NATIONAL (DEFFE 2^e degré)

Il confère le titre de d'Entraîneur National FFE et autorise son titulaire à exercer des fonctions d'entraîneur dans les clubs et de former les joueurs au sein des différentes structures de la FFE (Comités Départementaux, Ligues et Fédération). Il permet également d'intervenir dans les stages de formation DEFFE 1^{er} degré sous la supervision d'un Entraîneur de niveau DEFFE 3^e degré.

Formation DEFFE 2^e degré

1. Conditions pré-requises et droit d'inscription :

- 1.1. Être âgé de plus de 18 ans.
- 1.2. Être licencié A à la FFE pour l'année en cours.
- 1.3. Fournir un extrait de casier judiciaire
- 1.4. Avoir ou ayant eu au moins 2100 Elo FIDE (en parties lentes)
- 1.5. Avoir acquitté les droits d'inscription et déposer un dossier d'inscription comportant :
 - un CV,
 - une lettre de motivation,
 - et le projet pédagogique du candidat.
- 1.6. Posséder le diplôme DEFFE 1^{er} degré sauf pour les titrés (MF, MI, GMI, MIF, GMIF).

2. Durée et modalités de la formation :

Suivre une formation de 70 heures répartie sur un stage de formation DEFFE 2^{ème} degré d'une durée de 40 heures et 2 modules de 15 heures réparties comme suit :

- module Analyse et Entraînement (15 heures),
- module Intervention dans les stages DEFFE 1^{er} degré (15 heures).

Tous les modules du stage principal et des stages auxiliaires doivent être validés par le formateur principal et à l'exception du module Intervention, peuvent être effectués en visio-conférence.

3. Objectifs :

À l'issue de la formation le stagiaire saura accueillir, évaluer, orienter ses futurs élèves, organiser, concevoir et diriger les sessions d'entraînements individuels et collectifs, accompagner, entraîner et guider les joueurs pendant les compétitions locales, régionales et nationales.

4. Contenu :

Métier d'Entraîneur – entre l'éducation et la performance, méthodologie de la préparation et d'entraînement, coaching individuel et d'équipe, recherche du matériel, préparation et fabrication des cours, tests et outils, gestion du sportif et de la compétition, communication intra et extra club, gestion - connaissance de base du professionnel (indépendant ou employé).

Le programme détaillé se trouve sur le [site fédéral](#).

5. Évaluations :

Une évaluation sera faite à la fin de chaque unité pédagogique.

6. Examens :

Les examens (épreuve technique et la séance d'entraînement) auront lieu le dernier jour du stage.

6.1. Épreuve technique écrite :

Le formateur principal du stage corrigera l'épreuve. Elle comporte :

- une première partie écrite de deux heures trente sur un sujet donné ;
- une deuxième partie écrite, elle aussi de deux heures trente, basée sur un Questionnaire à Choix Multiples (QCM) où ces différents thèmes seront contrôlés.

Coefficient 4, durée des 2 épreuves écrites 5 heures.

6.2. Séance d'entraînement

Présentation et conduite d'une séance de perfectionnement à l'attention d'un groupe d'élèves jeunes ou adultes devant un jury, suivi d'un entretien où le candidat justifie sa démarche pédagogique et effectue l'analyse critique de la séance.

Coefficient 4 (pédagogie : 2, éloquence : 1, technique : 1), durée 40 min.

6.3. Rédaction d'un Plan d'entraînement

Rédaction d'un Plan d'entraînement dans les 3 mois sur un sujet choisi par le candidat et approuvé par le formateur où le candidat expose ses méthodes et ses objectifs pédagogiques. Le candidat enverra son Plan d'entraînement à la Direction Nationale d'Entraînement (DNE).

Coefficient 3.

7. Composition des jurys d'examen

- 7.1. Le responsable formation du Comité Départemental ou de la Ligue ou à défaut leur représentant.
- 7.2. Le formateur responsable du stage (titulaire du titre du DEFFE 3^e degré).
- 7.3. Un Entraîneur titulaire au minimum du DEFFE 2^e degré.
- 7.4. Si possible, un représentant du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative dont notre fédération dépend ou du ministère de l'Éducation Nationale.

8. Organisation des stages

Les stages DEFFE 2^e degré sont organisés à l'initiative des Comités Départementaux ou Ligues après avoir obtenu l'agrément de la Direction Nationale d'Entraînement (DNE) L'organisateur assume toute l'organisation financière du stage. La FFE peut également prendre l'initiative d'organiser un stage DEFFE 2^e degré.

8.1. Demande d'agrément

Deux mois avant la date prévue, le candidat à l'organisation d'un tel stage, devra faire parvenir à la DNE une proposition indiquant :

- les dates et le lieu,
- le nom et qualité du (ou des) formateur(s). Le DEFFE 3^e degré est exigé pour le formateur principal. À défaut la DNE fournira le formateur.

Notez que le programme détaillé du stage DEFFE 1^{er} degré avec les horaires des différentes séquences est disponible sur le site fédéral. Le formateur principal précisera simplement sur ce document les dates, horaires et noms des différents formateurs qui aborderont les différents sujets d'apprentissage et le retournera à la DNE pour validation finale.

8.2. Compte rendu de stage par le formateur principal

Dans les 15 jours suivant le stage, le formateur devra faire parvenir à la DNE :

- un rappel des dates, lieu et durée du stage
- les remarques sur le déroulement du stage
- les coordonnées complètes des candidats (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et courriel, club, n° de licence et nom des diplômes issus de l'animation ou du sport que certains stagiaires peuvent déjà posséder)
- les résultats d'évaluation des stagiaires pour chaque unité pédagogique
- les documents d'évaluation finale sur les formateurs par les stagiaires participants.

9. Attribution du diplôme

Le diplôme est attribué à tout candidat ayant la moyenne sur l'ensemble des épreuves et n'ayant pas de note inférieure à **12/30** pour l'épreuve de coefficient 3, ni à **18/40** pour l'épreuve de coefficient 4.

Pour l'épreuve orale, il faut obtenir la moyenne.

Un candidat non admissible peut demander à conserver le bénéfice de ses notes supérieures ou égales à la moyenne pour une prochaine épreuve.

10. Équivalence

Le DEFFE 2^e degré pourra être accordé par équivalence, tout ou partie, à des personnes ayant une pratique d'entraîneur reconnue (selon les critères spécifiées par la commission d'équivalence) et ayant eu au moins **2300 Elo FIDE** (en parties lentes) **ou être porteurs d'un titre FIDE (MF, MI, GMI, MIF, GMIF)**.

Les demandes sont soumises à la commission des équivalences de la FFE et doivent pour cela être adressées à la Direction Nationale d'Entraînement (DNE).

11. Licence

Une licence d'Entraîneur de Clubs actif est attribuée après l'obtention du diplôme DEFFE 2. La licence doit être renouvelée tous les deux ans. Les nouveaux diplômés doivent renouveler la licence pour la première fois après 4 ans de la date du stage DEFFE 2, et ensuite, tous les 2 ans. Le renouvellement d'une licence se fait par une participation à une formation de mise en niveau d'une durée de minimum 12 heures organisée par la DNE.

En cas de non-renouvellement de la licence, le nom de l'entraîneur ne sera pas inclus dans la liste des entraîneurs actifs de la FFE.

Ces formations seront proposées au moins 2 fois par an.